

sainte union. Car, s'il prohibait absolument le mariage, quelle nécessité de dire : « vos épouses, » alors qu'il pouvait s'exprimer de la sorte : « Hommes, aimez les femmes ou les épouses. » Le mot « votre » emporte nécessairement le mariage. Même preuve dans ce qui suit : « Et les maris doivent aimer leurs épouses, comme leurs corps; » et encore plus clairement : « Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car personne n'a jamais haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne, » parce que selon la déclaration de l'ancienne loi, et la consécration que lui a donnée l'Évangile, le mari et la femme deviennent une seule chair. Les actes qui ont pour objet la procréation des enfants, sont donc permis dans le mariage, comme nous l'avons dit. Quand aux embrassements voluptueux en usage chez les femmes de mauvaise vie, ils sont condamnés et défendus à l'épouse. En lisant ces recommandations, que le mari et la femme se pénètrent de cette pensée, qu'après la conception de l'enfant, ils doivent plutôt se livrer à la prière qu'aux rapports conjugaux. Et ce que les animaux et les bêtes font par un instinct naturel en s'abstenant du coït, quand les femelles sont sur le point de produire, Dieu, qu'on le sache bien, l'a laissé au libre arbitre des hommes, pour qu'ils puissent se rendre dignes de récompense en s'abstenant des voluptés. Or, puisque, dans le sens tropologique, les hommes

luxuriam ab Apostolo inter maritum et uxorem vetari, non sanctam conjunctionem; alioquin si conjugium omnino prohibebat, quid necesse fuit dicere, « uxores vestras; » cum potuerit dicere: Viri, diligite mulieres vel uxores. « Vestra » enim proprie matrimonium sonat. Et rursum in sequentibus: « et viri debent diligere uxores suas, sicut sua corpora; » et adhuc manifestius: « Qui uxorem suam diligit, seipsum diligit; nemo enim unquam suam carnem odit; sed nutrit et fovet eam; » quia secundum edictum Legis antiquæ, et instaurationem Evangelii, maritus et uxor una caro efficiuntur. Liberorum ergo, ut diximus, in matrimonio opera concessa sunt. Voluptates autem quæ de meretricum capiuntur amplexibus, in uxore damnate. Hoc legens omnis vir, et uxor intelligant, sibi post conceptum, magis orationi quam connubio servendum. Et quod in animalibus et bestiis ipso nature jure præscriptum est, ut prægnantes ad partum usque non coeant, hoc in hominibus scient arbitrio derelictum, ut merces esset ex [Al. ea] abstinencia voluptatum. Quia vero secundum tropologiam, viros

signifient les âmes et les épouses les corps, que l'âme aime la chair ou le corps, comme Jésus-Christ a aimé l'Église, en se livrant lui-même pour la sauver, pour la sanctifier par la parole de la doctrine, pour la faire paraître devant lui, n'ayant ni tache, ni ride de vétusté; d'autant plus qu'il sait qu'elle doit être sauvée dans la résurrection, et qu'elle doit voir le salut de Dieu. Le mari qui se conduit ainsi à Jésus-Christ pour chef, et lorsqu'en s'humiliant pour le salut de la chair, il est devenu une seule chair avec son épouse, il la ramène à l'esprit, et par son union avec le Seigneur, il cesse d'être chair. Voyez comme en parlant du mariage, il emprunte heureusement aux femmes les expressions figuratives de tache et de ride pour faire ressortir la beauté de l'Église. Car, comme l'on voit souvent dans le corps des femmes, le visage enlaidi par des verrues, plissé par des rides, nuancé par des taches de rousseur, et que la plus grande préoccupation des femmes est d'effacer tout ce qui peut les défigurer, et de faire paraître aux yeux de leurs maris la beauté de leur corps, ainsi les âmes doivent se purifier de toutes les souillures des péchés, afin que les rides du vieil homme s'effacent dans la jeunesse qu'il reprend et qu'il se renouvelle de jour en jour dans l'homme nouveau.

« Ainsi les maris doivent aimer leurs femmes

animas, et uxores corpora dixeramus, sic diligit anima carnem [Al. corpus], quomodo Christus Ecclesiam, ut semetipsam tradat pro salute ipsius, et eam sanctificet verbo doctrinæ, ut exhibeat sibi eam non habentem maculam aut rugam aliquam vetustatis; maxime cum sciat illam in resurrectione salvandam, et visuram esse salutem Dei. Talis vir caput habet Christum; et cum propter salutem carnis se humilians, factus fuerit cum uxore sua una caro, retrahit eam ad spiritum, et Domino copulatus, caro esse desistit. Pulchre quoque maculam aut rugam, quia de conjugio loquebatur, de exemplo mulierum ad decorem traxit Ecclesiæ. Sicut enim solent in mulierum corporibus vel sordere nævi, vel ruga contrahi, vel lentigo variari; et hoc est omne studium feminarum, ut quod fedare videtur abstergant, et exhibeant maritis corporum venustatem; ita et animæ omni peccatorum sorde purgandæ sunt, ut ruga veteris hominis juvena tendatur, et renovetur in novum hominem de die in diem.

« Ita et viri debent diligere uxores suas sicut sua corpora. » Et in Genesi ex persona loquentis Adam scriptum

comme leurs propres corps. » L'auteur du livre de la Genèse prête à Adam ces paroles : « Voici maintenant l'os de mes os et la chair de ma chair » Gen. II, 23. La même vérité se trouve confirmée dans l'Évangile par cette déclaration du Sauveur : « Celui qui a fait l'homme au commencement, le fit mâle et femelle, et dit : « A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme et ils seront deux dans une même chair » Matth. XIX, 45. Puisque le mari et la femme sont une seule chair, nous devons donc prendre soin de nos épouses comme de nos corps. Or personne n'a pour son corps un amour déshonnête, nul ne s'aime lui-même en vue des rapports conjugaux, mais chacun prend soin de son corps et le nourrit comme le vase de son âme, de peur que le vase venant à se briser, ce qu'il contient ne s'écoule et ne se perde. Dans un sens également littéral, lorsque la femme est tout entière aux soins d'engendrer et de nourrir ses enfants, il y a entre elle et son mari la différence qui existe entre le corps et l'âme. Mais si elle aime mieux servir Jésus-Christ que son mari, elle cessera d'être femme et recevra le nom d'homme, parce que nous devons parvenir à l'âge de l'homme parfait. Si nous voulons prendre ces paroles dans un sens tropologique, nous aimerions notre corps et les sens de notre corps, d'une condition inférieure à notre âme il est vrai, mais au

moyen desquels l'enseignement s'élève jusqu'à l'invention des arts utiles, jusqu'à la pratique des vertus.

« Celui qui aime sa femme, s'aime lui-même, car personne n'a jamais haï sa chair, mais il la nourrit et la soigne comme le Christ l'Église. » Selon le sens littéral de ces paroles, l'Apôtre après avoir fait un précepte de la charité mutuelle entre les deux époux, nous commande maintenant de nourrir nos épouses, d'en prendre soin, de leur procurer le vivre, le vêtement et les choses nécessaires. Mais on peut nous objecter que la proposition de l'Apôtre : « Personne n'a jamais haï sa propre chair n'est point vraie, puisque nous voyons ceux qui sont atteints de la jaunisse, d'un cancer, d'un catarhe préférer la mort à la vie, et avoir de la haine pour leurs corps. Expliquons donc ces paroles dans un sens tropologique, et disons que l'âme doit aimer cette chair appelée à voir le salut de Dieu, qu'elle doit la nourrir, la combler de soins en l'instruisant et la disciplinant, en l'engraissant du pain céleste, en l'armant du sang de Jésus-Christ, afin que fortifiée et purifiée tout ensemble, elle puisse en toute liberté suivre son mari sans être appesantie par aucune infirmité, ni surchargée par aucun poids. Disons encore que par une heureuse imitation de Jésus-Christ qui nourrit et comble l'Église de prévenances, et dit à Jérusalem : « Combien de

est : « Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro ex carne mea » Gen. II, 23. Et idipsum in Evangelio, Domino postea dicente, firmatur : « Qui creavit ab initio, masculinum et feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una » Marc. XIX, 4, 5. Cum igitur vir et uxor una caro sint; ita uxoris ut nostris corporibus providendum. Nemo autem corpus suum turpiter amat, aut semetipsum propter coitum diligit; sed quasi vasculum animæ suæ fovet corpus et nutrit, ne fracto vase, id quod continebatur, effluat, et erumpat. Nec non et juxta litteram, quamdiu mulier partui servit et liberis, hanc habet ad virum differentiam, quam corpus ad animam. Sin autem Christo magis voluerit servire quam sæculo, mulier esse cessabit, et dicetur vir, quia omnes in perfectum virum cupimus occurrere. Quod si ad tropologiam et hæc referimus, amabimus nostrum corpus, et corporis sensus, vilioris quædam conditionis ab animo, sed per quos ad mentem bonarum artium, et virtutum transeant discipline.

« Qui uxorem suam diligit, seipsum diligit, nemo enim unquam carnem suam odio habuit, sed nutrit et fovet eam, sicut et Christus Ecclesiam. Quantum ad simplicem intelligentiam pertinet, sancta inter virum et uxorem charitate præcepta, nunc jubemur ut nutriamus, et foveamus conjuges, ut scilicet eis victum atque vestitum, et ea quæ sunt necessaria præbeamus. Sed opponi nobis potest, quod non sit vera sententia dicentis Apostoli : « Nemo enim unquam carnem suam odit, » cum morbo regio laborantes, et ptysi, et canere, et distillationibus, mortem vitæ præferant, et sua oderint corpora. Magis itaque ad tropicam intelligentiam sermo referatur, et dicamus, quod illam carnem quæ visura sit salutem Dei, anima diligit, et nutrit et fovet, eam disciplinis erudiens, et celesti saginans pane, et Christi sanguine irrigans, ut refecta et nitida possit libero cursu virum sequi, et nulla debilitate, et pondere [Al. nullo debilitatis pondere] prægravari. Pulchre etiam in similitudinem Christi nutrientis, et foventis Ecclesiam, et dicentis ad Jerusalem : « Quoties volui congregare filios

fois ai-je voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? les âmes soignent et protègent leurs corps, afin que cette nature corruptible revête l'incorruptibilité, et qu'entraînée dans les airs par la légèreté de ses ailes elle puisse plus facilement être élevée dans les airs. Maris, prodiguez donc de tendres soins à vos épouses, âmes, agissons de même à l'égard de nos corps, afin que les épouses deviennent des hommes, et les corps des âmes. Qu'il n'y ait plus de différence de sexe, mais que de même que parmi les anges il n'y a ni homme ni femme, nous qui devons être un jour semblables aux anges, nous commençons d'être ce que nous serons un jour dans le ciel d'après la promesse divine.

« Parce que nous sommes les membres de son corps, formés de sa chair et de ses os. » Comme nous sommes les membres du corps de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ nourrit et soigne l'Église, nous devons donc, nous aussi, nourrir et soigner notre chair que personne n'a jamais haïe. Or, nous sommes les membres du corps de Jésus-Christ, non selon la nature divine et éternelle, mais selon la nature humaine à laquelle il a daigné s'unir. Disons cependant que l'homme auquel il s'est uni, a bien la même nature que nos corps, mais non pas la même origine, car nous sommes le produit du sang de l'homme; tandis que le Christ est né de l'Esprit-Saint. On peut encore donner cette autre explication :

tuos sicut gallina congregat pullos suos sub alas, et noluiti? » animas quoque fovet corpora sua, ut corruptivum hoc induat incorruptionem, et alarum levitate suspensum, in aerem facilius eleveatur. Foveamus igitur et viri uxores et animas nostra corpora, ut et uxores in viros, et corpora redigantur in animas. Et nequaquam sit sexuum ulla diversitas; sed quomodo apud angelos non est vir et mulier; ita et nos, qui similes angelis futuri sumus, jam nunc incipiamus esse quod nobis in celestibus repromissum est.

« Quoniam membra sumus corporis ejus, ex carne ejus, et ex ossibus ejus. » Quia membra sumus corporis Christi, et Christus nutrit et fovet Ecclesiam; ideo et nos nutrimus, et fovemus carnem nostram, quam nemo unquam odio habuit. Membra autem sumus corporis Christi, non secundum naturam divinitatis æternæ, sed juxta id quod hominem est dignatus assumere. Quamquam et homo ipse qui assumptus est, habeat naturam nostrorum corporum, sed non habeat originem. Nos enim ex humano semine coagulamus, ille de Spiritu

Comme l'Église est le corps de Jésus-Christ, et que l'Église est la réunion de tous ceux qui croient, saint Paul et les Éphésiens sont membres de ce corps, c'est-à-dire qu'ils sont l'Église de Jésus-Christ.

« A cause de cela, l'homme laissera son père et sa mère, et ils seront deux dans une seule chair. » Les apôtres et les évangélistes ne se sont pas servis des mêmes expressions, nous en avons fait souvent la remarque, en les comparant aux textes de l'ancien Testament tels qu'ils sont contenus dans les livres divins, nous en avons encore une preuve ici. En effet, voici ce témoignage tel que nous le lisons dans la Genèse : « A cause de cela l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse; et ils seront deux dans une seule chair » *Gen. II, 24*. L'Apôtre, au contraire, au lieu de : *ἐν ἑνὴν τούτου* c'est-à-dire, « à cause de cela » dit : *ἀντὶ τούτου* qui ne peut être rendu autrement en latin. Ensuite, au lieu de « son père et sa mère, » il a supprimé les pronoms, en disant seulement : « père et mère. » Enfin ce membre de phrase du milieu : « Et il s'attachera à son épouse, il l'omet entièrement, et rattache immédiatement à ce qui précède la fin de la proposition : « Et ils seront deux dans une seule chair. » Nous avons fait ici cette remarque afin que dans les autres endroits où nous voyons cités par les apôtres des témoignages empruntés aux prophètes et à l'ancien Testament et qui ne se trou-

sancto natus est. Potest autem et aliter dici : Quoniam corpus Christi Ecclesie est, et Ecclesia de cunctis credentibus congregatur, Paulus et Ephesii membra sunt corporis, id est, Ecclesia Christi.

« Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et erunt duo in carne una. » Quod frequenter annotavimus, apostolos et evangelistas non eisdem verbis usos esse, Testamenti veteris exemplis, quibus in propriis voluminibus continentur, hoc et hic probamus, siquidem testimonium istud ita in Genesi scriptum est : « Propter hoc relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una » *Gen. II, 24*. Nunc autem Apostolus pro eo quod ibi habetur, *ἐν ἑνὴν τούτου*, id est, « propter hoc, » posuit *ἀντὶ τούτου*, quod Latine aliis verbis dici non potest; deinde pro « patre suo et matre sua, » pronomina abstulit, et « patrem » tantum posuit « et matrem, » et quod in medio dicitur, « et adhærebit uxori suæ, » hic penitus prætermisit, et tantum quod sequebatur hoc dictum, superioribus copulavit, et posuit, « et erunt duo in carne

vent pas dans nos manuscrits, nous ne nous hâtons pas de les traiter d'inepties ou d'extravagances des apocryphes; il faut bien plutôt nous rappeler que ces témoignages se trouvent dans l'ancien Testament, mais qu'ils n'ont pas été cités textuellement par les Apôtres, ils ont rendu bien plutôt surtout le sens, et il n'y a que ceux qui sont exercés, qui puissent trouver l'endroit d'où ils sont tirés. L'Apôtre a donc pris l'exemple d'Adam et d'Ève pour exhorter l'homme et la femme à un amour mutuel. De même donc que Dieu a ôté une côte à Adam, et en a formé la femme, et que la femme, à son tour, en vient à ne faire qu'une seule chair avec son mari, parce que celui qui aime son épouse s'aime lui-même, ainsi devons-nous aimer nos épouses. Le même exemple s'explique dans le sens allégorique de Jésus-Christ et de l'Église, c'est-à-dire qu'Adam figure le Christ, et qu'Ève figure l'Église; car le dernier Adam a été fait esprit vivifiant, *1 Cor. xv*. Et de même que d'Adam et de sa femme sort tout le genre humain, ainsi c'est de Jésus-Christ et de l'Église que toute la multitude des croyants a été engendrée. Dès qu'elle est devenue le corps unique de l'Église, elle est de nouveau placée sur le côté de Jésus-Christ; elle remplit le vide laissé par la côte, et devient un seul corps avec son époux,

au témoignage du Sauveur qui dans l'Évangile fait à Dieu cette prière : « Mon Père, faites que comme vous et moi nous sommes un, ils soient de même un en nous, » *Jean, xvii, 21*. Demandons à Marcion en vertu de quelle raison ce passage emprunté à l'ancien Testament, peut s'appliquer à Jésus-Christ et à l'Église; puisqu'il prétend que l'ancien Testament n'a absolument aucun rapport avec Jésus-Christ.

« Ce sacrement est grand, je dis dans le Christ et dans l'Église. » Toute l'histoire d'Adam et d'Ève, telle qu'elle est racontée dans la Genèse, ne peut, comme beaucoup le pensent, se rapporter facilement à Jésus-Christ et à son Église, mais seulement la citation faite ici par l'Apôtre : « A cause de cela, l'homme laissera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une même chair. » En effet, le premier homme et en même temps le premier prophète, Adam a fait cette prophétie du Christ et de son Église, que Notre-Seigneur et Sauveur a laissé Dieu son Père et sa mère la Jérusalem céleste, qu'il est venu sur la terre pour son corps qui est l'Église, qu'il l'a formée de son côté, et que pour elle le Verbe s'est fait chair. Et comme tous les sacrements ne sont pas égaux, mais que l'un est plus grand, l'autre inférieur, l'Apôtre dit : « Ce sacrement est, grand » et il donne une

una. » Hoc autem totum nunc idcirco observavimus, ut etiam in cæteris locis, sicubi testimonia quasi de prophetis, et de veteri Testamento ab apostolis usurpata sunt, et in nostris codicibus non habentur, nequaquam statim ad apocryphorum ineptias, et deliramenta curramus, sed sciamus scripta quidem ea esse in veteri Testamento, sed non ita ab apostolis edita, et sensum magis usurpatum; nec facile nisi a studiosis posse ubi scripta sint, inveniri. Igitur ad exhortationem mutui affectus inter uxorem et virum, Adam et Evæ sumpsit exemplum. Ut quomodo costa tollitur de Adam; et ædificatur in conjugem, et ipsa rursus conjux in unam viri carnem redigitur, quia qui uxorem diligit, seipsum diligit; sic et nos nostras amemus uxores. Id ipsum autem per allegoriam in Christo interpretatur, et in Ecclesia, ut Adam Christum, et Eva præfiguraret Ecclesiam. Factus est enim novissimus Adam in spiritum vivificantem *1 Cor. xv*. Et quomodo de Adam et uxore ejus omne hominum nascitur genus; sic de Christo et Ecclesia omnis credentium multitudo generata est. Quæ unum Ecclesie corpus effecta, rursus in latere Christi ponitur, et costæ locum replet, et unum viri corpus efficitur, ipso Domino id in Evangelio postulante : « Pater,

da, ut quomodo ego et tu unum sumus : sic et ipsi in nobis unum sint » *Joan. xvii, 21*. Interrogemus Marcionem qua consequentia locum istum qui de veteri usurpatus est Instrumento, in Christum et in Ecclesiam interpretari queat, cum juxta illum Scriptura vetus omnino non pertineat ad Christum.

« Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico, in Christo et in Ecclesia. » Non, ut plerique existimant, omnis historia quæ de Adam et de Eva in Genesi scripta est, ad Christum et ad Ecclesiam facile referri potest, sed tantummodo quod in presenti loco ponitur, id est : « Propter hoc relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. » Primus enim homo, et primus vates Adam, hoc de Christo et Ecclesia propheta vit : quod reliquerit Dominus noster atque Salvator Patrem suum Deum, et matrem suam coelestem Jerusalem, et venerit ad terras propter suum corpus Ecclesiam, et de suo eam latere fabricatus sit, et propter illam Verbum caro factum sit. Et quia non omnia æqualia sacramenta sunt, sed est aliud sacramentum majus, et aliud minus, propterea nunc dicit : « Sacramentum hoc magnum est; » simulque humilitatis ejus indicium est inferentis : « Ego

preuve de son humilité en ajoutant : « Je le dis dans le Christ et dans l'Église. » Grégoire de Nazianze, homme éloquent et profondément instruit dans les Écritures, discutant avec moi ce passage, me disait : Voyez combien est grand le sacrement dont il est question dans ce chapitre, à ce point que l'Apôtre, l'expliquant de Jésus-Christ et de l'Église, n'affirme point en avoir donné une interprétation en rapport avec la dignité du témoignage, mais semble dire : Je sais que ces paroles sont pleines d'ineffables mystères, et qu'elles demanderaient un cœur divin pour les interpréter. Quant à moi, eu égard à la faiblesse de mon intelligence, je crois devoir les expliquer en Jésus-Christ et en son Église, non pas que rien puisse être plus grand que le Christ et l'Église, mais parce qu'il est difficile que tout ce qui est dit d'Adam et d'Ève soit expliqué de Jésus-Christ et de l'Église.

« Que chacun de vous donc aime sa femme comme lui-même. » Quelqu'un estimera peut-être que l'amour dont l'Apôtre fait un précepte au mari et à la femme est le même que nous sommes obligés d'avoir pour le prochain; car il est écrit : « Vous aimerez le prochain comme vous-même » *Lévit. xix, 18* et il est dit ici : « Que chacun de vous aime son épouse comme lui-même, » donc l'amour pour le prochain et pour la femme est le même. Or, si le prochain, selon l'interprétation du Sauveur est tout homme

autem dico in Christo et in Ecclesia. » Gregorius Nazianzenus, vir valde eloquens, et in Scripturis apprime eruditus, cum de hoc mecum tractaret loco, solebat dicere : Vide quantum istius capituli sacramentum sit, ut Apostolus in Christo illud, et in Ecclesia interpretans, non se ita asserat, ut testimonii postulabat dignitas, expressisset; sed quodammodo dixerit : Scio quia locus iste ineffabilibus plenus sit sacramentis, et divinum querat interpretis. Ego autem pro posibilitate sensus mei, in Christo interim illud, et in Ecclesia intelligendum puto; non quo aliquid Christo et Ecclesia majus sit; sed quod totum quod de Adam et de Eva dicitur, in Christo et in Ecclesia interpretari posse, difficile sit.

« Verumtamen et vos singuli unusquisque suam uxorem sicut se diligat. » Estimet aliquis eandem inter maritum et uxorem juberi ab Apostolo charitatem, quæ in proximum præcepta est : sic enim scriptum est : « Diliges proximum tuum sicut teipsum » *Lévit. xix, 18*, et nunc dicitur : « Unusquisque suam uxorem sicut se diligat. » Ergo eadem in proximum et in uxorem charitas erit. Quod si proximus, juxta interpretationem Sal-

pour son semblable, il n'y a donc aucune différence entre l'amour qu'on doit à son épouse et celui dont on doit aimer les autres hommes, ce qui est souverainement absurde. A l'égard du prochain la particule est comparative, c'est-à-dire que vous devez aimer le prochain et désirer qu'il soit sauvé comme vous-même. Mais quand il s'agit de l'épouse, l'adverbe comparatif « Comme » n'exprime pas une ressemblance, mais bien plutôt une approbation, une confirmation qui donne du poids à la pensée. C'est ainsi que nous disons d'un homme : il s'est conduit comme un homme, et il est écrit du Sauveur : « Nous avons vu sa gloire, comme la gloire du Fils unique, » *Jean. i, 14*. Ce n'est pas que le Sauveur ait eu une gloire par comparaison avec un autre Fils unique, puisqu'il est le seul Fils unique, et s'il y avait un autre Fils unique, il ne pourrait plus être appelé Fils unique. Il n'avait donc pas besoin de l'exemple d'un autre Fils unique, mais il a possédé la gloire comme un Fils unique, c'est-à-dire comme il lui convenait de la posséder. Le commencement du psaume soixante-douze présente le même sens au moins dans la version grecque : *ὡς ἀγαθὸς ὁ Θεός* etc. ce que nos interprètes ont traduit par : « Que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le cœur droit, » *Ps. lxxii, 1*. car dans le grec, le mot *ὡς*, c'est-à-dire comme, paraît exprimer plutôt une ressemblance que l'affirmation de ce qui est dit, si on ne

vatoris, omnis homo est homini; nulla ergo erit inter uxorem et quorumlibet hominum dilectionem differentia charitatis, quod dicere valde absurdum est. In proximo enim similitudo ponitur, ut sic eum diligas sicut te, et cupias esse salvatum. In uxore autem comparationis adverbium, « sicut, » non similitudinem, sed approbationem et confirmationem, cum quodam pondere sonat. Quomodo dicimus de viro : quasi vir fecit, et de Salvatore scriptum est : « Vidimus gloriam ejus, quasi gloriam unigeniti » *Joan. i, 14*. Non quo ipse Salvatore gloriam habuerit ad comparationem alterius unigeniti : ipse est enim unigenitus. Et unigenitus si et alter fuerit, unigenitus non potest appellari. Unde alterius unigeniti non indigebat exemplo, sed quasi unigenitum, hoc est, ut semetipsum decebat gloriam habere, possedit. Hoc idem et septuagesimi secundi psalmi, juxta Græcos tamen, exordium sonat : *ὡς ἀγαθὸς ὁ Θεός τῷ Ἰσραὴλ τοῖς εὐθέσι τῆ καρδίας*, quod a nostris translatum est : « Quam bonus Deus Israel rectis corde » *Psal. lxxii, 1*. Alioquin juxta Græcos *ὡς*, id est, « sicut, » similitudinem magis videtur, quam firmitatem

vout pas y voir une particule affirmative, mais comme un exemple. Il faut remarquer en même temps qu'il est commandé à l'homme d'aimer sa femme, et à la femme de craindre son mari. L'amour, en effet, convient à l'homme, comme la crainte à la femme; mais pour le serviteur, ce n'est pas seulement la crainte, mais le tremblement, comme l'Apôtre le leur recommande dans ce qui suit : « Serviteurs, obéissez à vos maîtres selon la chair, avec crainte et tremblement. »

« Mais que la femme craigne son mari. » Si la crainte de Dieu qui a pour motif la crainte du châtement, ne permet pas à celui qu'elle domine d'être parfait, combien moins sera parfaite la femme qui craint non pas seulement Dieu, mais encore son mari? Examinons donc, s'il faut entendre ici dans le sens littéral, la femme et la crainte de la femme, d'autant plus que souvent il se rencontre des épouses bien meilleures que leurs maris, qui leur commandent, dirigent leur maison, et l'éducation de leurs enfants, et font régner la discipline dans leur famille, tandis que les maris courent, se livrent au désordre et à la débauche. Ces femmes doivent-elles diriger ou craindre leurs maris? Je laisse la réponse à la volonté du lecteur. Si au contraire, dans le sens allégorique, comme nous l'avons dit, l'épouse signifie le corps, et le mari l'esprit, il n'y a rien d'inconvenant que la femme,

significare dictorum, si non ut confirmationem audieris, sed quasi [*Al. tacet* quasi] exemplum. Simul et hoc attendendum, quod vir diligere jubetur uxorem, mulier vero timere virum. Congruit enim viro dilectio, mulieri timor; servo vero non solum metus, sed et tremor jungitur. Unde et in consequentibus ait : « Servi, obedite dominis carnalibus cum timore et tremore. »

Mulier autem timeat virum. » Si in Deum metus propter timorem supplicii, non sinit eum qui metuit esse perfectum; quanto magis imperfecta erit mulier, non solum Deum, sed etiam virum metuens? Propter quod requirendum an carnaliter uxor intelligenda sit, et uxoris timor : cum frequenter multo meliores maritis inveniantur uxores et eis imperent, et domum regant, et educent liberos, et familiæ teneant disciplinam; illis luxuriantibus et per scorta currentibus. Hæ viros suos utrum regnare debeant, an timere, lectoris arbitrio derelinquo. Quod si juxta allegoriam, ut supra diximus, uxor in corpore accipitur, vir in animo, nihil incongruum est timere eam ut ancillam virum, in secundo gradu et in viliori substantia constitutam. Animi quippe, ut ait Crispus,

placée au second rang et d'une nature inférieure craigne son mari, comme une servante, car l'esprit comme dit Crispus, est fait pour commander, le corps pour obéir. Celui qui tient à expliquer simplement ces paroles du mari et de la femme, fera ressortir la double signification du mot crainte; l'une dont saint Jean a dit : « La crainte est accompagnée de peine, ainsi celui qui craint n'est point parfait, » *I Jean. iv, 18*. C'est dans ce même sens que les esclaves ont l'esprit de servitude dans la crainte que Dieu exige d'eux lorsqu'il dit : « Et si je suis votre père, où est ma gloire; et si je suis votre Seigneur, où est la crainte que vous me devez? » *Malach. i, 6*; l'autre qui est appelée par les philosophes *εὐλαβεία*, et par nous, sans rendre absolument le sens, *respect*. Le roi prophète sait qu'il y a aussi la crainte des âmes parfaites, qui est comme la marque de la perfection, et dont il dit dans le psaume trente-troisième : « Rien ne manque à ceux qui le craignent, » *Ps. xxxiii, 9*. Si l'on entend la femme dans le sens littéral, on peut lui faire un précepte de craindre, c'est-à-dire de respecter son mari.

CHAPITRE VI.

« Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement fait avec

imperio, corporis servitio magis utimur. Qui vero simplicem intelligentiam mulieris sequitur et mariti, duas significantias in verbo timoris esse monstrabit. Et dicit una de qua Joannes ait : « Qui timet, poenam habet, et qui timet, non est perfectus » *I Joan. iv, 18*. Juxta quam et servi spiritum servitutis habent in timore, quem exiguntur a Domino dicente ad eos : « Et si pater sum ego, ubi est gloria mea : et si Dominus sum ego, ubi est timor meus » *Malach. i, 6*? Alteram vero quæ apud philosophos nominatur *εὐλαβεία*, et apud nos, licet non plene sonet, « reverentia » dici potest. Scit quoque et prophetes perfectorum timorem, quem qui timuerit, perfectus est, in tricesimo tertio psalmo dicens : « Non est inopia timentibus eum » *Psal. xxxiii, 9*. Potest igitur uxori simpliciter intellectæ hic imperari metus, ut timeat, hoc est, revereatur virum suum.

CAPUT VI.

« Filii, obedite parentibus vestris in Domino; hoc enim est justum. Honora patrem tuum et matrem tuam (quod est mandatum primum in promissione) ut bene sit